

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MARS 2025

28 - Objet : COTISATION 2025 ASSOCIATION CLIMATIQUE MOYENNE GARONNE

N° Ordre : DE-032-2025

Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement

Nomenclature : 8.8 environnement

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation régulière du Président du 19 mars 2025, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : -

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM. Sébastien CRUSSIÈRES, Ludovic BIASOTTO

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (10) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Calignac : Mme Stéphanie DAVID à M. Serge LARROCHE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN à M. Didier SOUBIRON

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Serge ARNAUNÉ, M. Hugues DAVID à M. Patrick GOLFIER,
Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Lionel LABARTHE

Membres absents excusés (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membres absents non excusés (3) :

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis Molinié a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 38

Votants : 48

Absents : 14

- Dont « pour » : 48

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 10

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence GEMAPI d'Albret Communauté ;

Considérant l'offre de prestation de l'Association Climatique de Moyenne Garonne (ACMG) relative à la diffusion de bulletins météo sur le territoire de l'Albret ainsi que le partenariat de travail dans le cadre du projet précivues de suivi hydraulique du cours d'eau de l'Auvignon.

Exposé des motifs :

Afin de pouvoir continuer à recevoir des bulletins météo précis, réguliers et adaptés au territoire dans une perspective de suivi du risque inondation, il convient d'adhérer à l'Association Climatique de Moyenne Garonne pour l'année 2025 et verser une cotisation de 600 € en ce sens.

Cette adhésion vient par ailleurs conforter le partenariat de travail engagé avec l'ACMG sur un suivi hydraulique du cours de l'Auvignon dans la perspective d'une meilleure connaissance du fonctionnement du cours d'eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'accepter** les termes du bulletin d'adhésion joint en annexe,
- **De valider** le montant de la cotisation annuelle.
- **De signer** le bulletin d'adhésion joint en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 01 AVR. 2025